

PROCES VERBAL
CONSEIL d'ECOLE n°1 - année scolaire 2019-2020
École élémentaire Léon Blum - Longvic

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 17h15 à l'école Léon Blum.

Etaient présents :

- enseignants : Mmes Antemi, Bertholomey, Dalla Torre, Dorey et M. Melet
- représentants des parents d'élèves : Mmes Mathelin, Fourneret, Pawka, Jorand
- mairie de Longvic : Mme Prévost, adjointe aux affaires scolaires à la mairie de Longvic, Mme Vielix, responsable du pôle éducation à la mairie de Longvic

Etaient excusés :

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chenôve : Mme Pasteur
- enseignants : Mme Africano, Mme Hervé
- représentants parents d'élèves : Mme Moreau, Mme Nieddu

* * *

Ordre du jour :

1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves
2. rythmes scolaires
3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2019/2020
4. vote du règlement intérieur (que vous trouverez en annexe avec une actualisation en jaune sur celui de l'an dernier)
5. hygiène et sécurité
6. projets pédagogiques
7. équipement, travaux, investissement
8. bilan financier de la coopérative scolaire

* * *

Le secrétaire de séance est Mme Jorand, représentante des parents d'élèves.

En introduction, Mme Antemi rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Composition :

- directeur d'école, le président
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (chargé aux affaires scolaires)
- des enseignants
- des représentants de parents élus
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école (il n'y en a pas pour l'école)
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

Membres supplémentaires assistant avec voix consultative : personnes chargées des activités sportives et culturelles, le RASED, des assistantes sociales, le périscolaire.

Il est constitué pour 1 année scolaire et siège jusqu'à renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement **dans le mois** (*précédemment dans les 15 jours - modifié par le Décret n°2019-18 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification*) suivant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Rôle du Conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (d'une durée de 3 ans, il entame sa 4^{ème} année – possibilité dans l'année de la rédaction d'un nouveau projet d'école)
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap, restauration scolaire, activités périscolaires, hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Date des prochains conseils d'école : **mardi 17 mars 2020** à 17h15, **mardi 30 juin 2019** à 17h15

1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves, rythmes scolaires

	Mme Antemi (déchargée le vendredi par Mme Moine)	Mme Dalla Torre	Mme Bertholomey	Mme Hervé	Mme Africano	Mme Dorey
français	24 CP	22 CE1	14 CE2	22 élèves (16 CM1.6 CM2)	22 CM2	11 ULIS
maths	28 élèves (4 inclusions)	25 élèves (3 inclusions)	17 élèves (3 inclusions)	23 élèves (1 inclusion)	22 élèves	/
autres activités hors français, maths	28 élèves (4 inclusions)	23 élèves (1 inclusion)	17 élèves (3 inclusions)	23 élèves (1 inclusion)	22 élèves (2 inclusions)	/
Effectif actuel de l'école : 115 élèves (+ 8 élèves par rapport à la rentrée 2018, ce qui a justifié l'ouverture de classe) - moyenne par classe : 23 élèves						

Dispositif d'aides aux élèves :

- RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Mme Massin, la psychologue scolaire et M. Bertrand, maître E qui intervient sur les classes de cycle 2 (lundi et jeudi matin)
- PDMQDC : Plus de maîtres que de classe : M. Melet assure le poste à mi-temps sur l'école les lundis et jeudis. Il intervient en co-enseignement, dédoublement sur les niveaux de classe du CP au CM1.
- APC : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités se déroulent les lundis et jeudis après la classe de 17h à 18h. Elles concernent les activités autour de la lecture. Elles sont gratuites, non obligatoires et soumises à l'autorisation des parents.
- CLAS : contrat local d'accompagnement scolaire, mis en place par la municipalité tous les jours de la semaine après la classe de 17h à 18h10. Il s'agit d'aides aux élèves et d'aide à la parentalité dans le suivi de la scolarité des enfants.

Elèves en situation de handicap :

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille des élèves en situation de handicap, ils sont inclus dans les autres classes en dehors du français où ils sont regroupés dans le dispositif.

L'école bénéficie de plusieurs accompagnants aux élèves en situation de handicap :

- 2 dans la classe ULIS (Mme Rodrigues, AVS collective et Mme Maria, AVS individuelle)
- 1 dans une classe ordinaire (Mme Ali Belarbi, AVS individuelle dans la classe des CM1/CM2)

Aide à la direction et à l'accueil des élèves :

L'école a pu bénéficier d'un service civique durant la fin d'année scolaire 2019. Une demande a été faite pour cette rentrée scolaire 2019/2020. L'inspection effectue des recrutements mais il y a pour le moment très peu de postulants.

2. rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2017, un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017) est possible : dérogation de type 3 avec une organisation de 2 demi-journées réparties sur 4 jours. Cette dérogation est valable pour une durée de 3 ans.

En conséquence, pour la prochaine rentrée 2020-2021, le choix de l'organisation scolaire est à nouveau possible.

⇒ Le conseil d'école est aujourd'hui consulté pour le renouvellement de la demande de dérogation de type 3 pour l'aménagement des rythmes scolaires :

favorable	non favorable	ne se prononce pas	avis du conseil d'école
10	/	/	avis favorable à l'unanimité

Le conseil d'école émet un avis favorable pour le renouvellement de la demande de dérogation de la semaine à 4 jours.

3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2019/2020

- Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019

- Les membres présents : Mme Antemi, Mme Jorand, Mme Mathelin ont procédé au dépouillement à 14h, le jour des élections

- Il est à noter le faible de taux participation, inférieur à 50%.

	1 liste présentée
inscrit	186
votant	77
taux de participation	41,40%
blanc-nul	17
suffrage exprimé	60
titulaires élus	Mme Mathelin Cécile Mme Fourneret Aline Mme Pawka Anne-Laure Mme Jorand Morgane Mme Nieddu Marie Mme Moreau Marie
suppléants élus	Mme Mangone Viviane Mme Bony Cécile Mme Athias Emmanuelle

Cette année, il n'y a pas eu de tenue de bureau de vote suite à la consultation par mails des membres du précédent conseil d'école : ceci en vue de simplifier l'organisation des élections où les parents votent depuis plusieurs années par correspondance puisqu'ils disposent tous de la remise du matériel de vote par correspondance.

⇒ Le conseil d'école est aujourd'hui consulté pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour la rentrée 2020-2021 pour que l'élection se fasse exclusivement par correspondance, sans tenue de bureau de vote. (précédemment tenue d'un bureau de vote durant 4 heures comprenant au moins 1 heure d'entrée/sortie des élèves - modifié par le Décret n°2019-18 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification)

favorable	non favorable	ne se prononce pas	avis du conseil d'école
10	/	/	avis favorable à l'unanimité

Le conseil d'école émet un avis favorable pour organiser les prochaines élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école exclusivement par correspondance.

4. vote du règlement intérieur

Points actualisés et complétés par rapport à l'ancien règlement 2018/2019 et vu le règlement départemental approuvé par le conseil départemental de l'Education nationale de la Côte d'Or du 24 mai 2019 :

règlement 2018/2019	règlement 2019/2020
1. admission à l'école élémentaire	
L'instruction est obligatoire... à partir de 6 ans.	L'instruction est obligatoire... à partir de 3 ans .
Le Livret scolaire numérique (LSU) est envoyé par courrier électronique aux familles.	Le Livret scolaire numérique (LSU) sera accessible en ligne par les familles .
2. fréquentation et obligation scolaire - absence	
	ajout : Pour les absences exceptionnelles, le formulaire de demande d'absence est à demander à l'école.
4. Utilisation des locaux : usage, sécurité et hygiène	
	ajout : Chaque école met en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs : - liés aux aléas naturels et technologiques (PPMS-RM) - liés au risque attentat intrusion (PPMS-AI)

⇒ Le conseil d'école procède au vote pour l'adoption du règlement d'école en tenant compte des actualisations et ajouts :

adoption	non adoption	ne se prononce pas	vote du conseil d'école
11	/	/	Le règlement est adopté à l'unanimité.

Par souci de l'environnement et de l'usage du papier, seuls, les ajouts seront distribués aux familles. Les familles possèdent déjà toutes, un exemplaire du règlement remis lors de l'admission à l'école. Le règlement est également disponible en ligne sur le site Internet de l'école.

5. hygiène et sécurité

- **exercice incendie** : Le 1^{er} exercice incendie a été réalisé le 27 septembre 2019 à 10h25. Le temps d'évacuation a été d'1 minute 25, le temps d'évacuation en tenant compte du comptage des élèves a été de 2 minutes 15. Il est à noter que pour cet exercice, un élève à l'étage était porteur de béquille et qu'un élève au RDC était en fauteuil roulant.

- **exercice de sécurité civile** : Le 1^{er} exercice a été réalisé le 15 octobre 2019 à 10h avec la présence de la police municipale. Il s'agissait d'un exercice de simulation d'intrusion. Le 1^{er} geste en cas d'intrusion est la fuite. En raison de la configuration de l'école, c'est l'évacuation dans les caves qui avait été retenue les années précédentes. Mme Dermouchères, référente sureté à la DDSP21 a été sollicitée afin d'avoir des conseils sur la sécurité de l'école, l'utilisation des caves n'est pas exclue mais d'autres trajets d'évacuation ne sont pas à écarter.

Le signal retenu pour l'évacuation dans les caves est la corne de brume. Ce signal n'est pas audible entre les ailes droite et gauche de l'école, il est nécessaire que chaque enseignante relie le signal.

Tous les remerciements à la municipalité qui a renouvelé les cornes de brume manquantes. Le temps d'évacuation des classes de l'aile gauche sur le stade Bourillot a été de 2 minutes 13 et celui des classes de l'aile droite sur le parking Bourillot de 3 minutes.

- **PPMS** : Plan particulier de mise en sûreté

Il existe 2 PPMS distincts selon la menace : le PPMS AI (attentat - intrusion) et le PPMS RM (risques majeurs). Ils ont été actualisés le 26 septembre 2019 et transmis à l'inspection, à la municipalité, à l'assistant de prévention du grand Dijon.

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS permet de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (nuage toxique, explosif ou radioactif, séisme, attentat...). Il est propre à chaque école.

	signal retenu actuellement
- pour incendie	alarme incendie
- pour confinement dans les classes	sifflet
- pour évacuation dans les caves	corne de brume

- **Registre Santé et sécurité au travail** :

En application de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, un registre santé et sécurité au travail est tenu par les assistants de prévention à la disposition des personnels et des usagers qui peuvent y consigner les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre santé et sécurité au travail est accessible pour les personnels à partir du portail santé et sécurité du rectorat de Dijon.

Pour effectuer une inscription au registre, les usagers doivent s'adresser au directeur de l'école. Il est disponible dans l'école, dans le hall devant le bureau de direction.

6. projets pédagogiques

Projets pédagogiques début d'année :

Français :

- médiathèque de Longvic pour chaque classe, 3 fois dans l'année
- Ecole et Cinéma pour la classe des CE2 avec 3 films dans l'année à l'Eldorado
- projet 1, 2, 3 album avec la médiathèque et l'Ehpad : CM2, projet intergénérationnel

Sciences :

- Visite au Clos des Carmélites : annulation des séances pour les CE1 et CE2 en raison de la météo
- Atelier à Latitude 21 autour de l'habitat d'ici et d'ailleurs : 3 séances dans l'année : CE2
- Atelier à Latitude 21 autour de l'arbre : 3 séances dans l'année : CP (1^{ère} séance déjà faite)

EMC :

- CMJ : élection le 10 octobre, préparation des campagnes et exercice oral de présentation de la campagne de chaque candidat à tous les électeurs. Valentin Pawka, Idir Kissari et Maya Dos Santos-Rive ont été élus.
- cérémonie du 11 novembre avec répétition avec l'Harmonie Municipale le jeudi 7 novembre à 18h45 au conservatoire. La cérémonie du 11 novembre se déroulera aux Monuments aux Morts à 10h45.

EPS :

- cycle piscine pour les CE2/CM1/CM2 n'ayant pas obtenu le Savoir Nager les années précédentes, à la piscine du Carrousel. Les autres élèves restent à l'école et profitent d'un cycle badminton.

L'école remercie la municipalité qui a permis à ces élèves d'aller à la piscine en mettant à disposition un bus avec un surcoût en raison des difficultés horaires des créneaux piscines.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si les CP/CE1 pourront bénéficier de séance de natation cette année scolaire, toujours en raison des difficultés des créneaux horaires de la piscine.

- les classes des CP et CE1 bénéficient depuis la rentrée d'un cycle de jeux d'opposition au dojo du gymnase VPR avec Stéphane.
- les jeudis matins, les CM2 se rendent au gymnase VPR

Musique :

- séance de musique avec Mireille les jeudis après-midi pour 8 séances pour chaque classe selon le moment de l'année.

Langues vivantes :

- mardi 6 novembre : les CM2 ont reçu une étudiante allemande pour une découverte de la langue (en lien avec la maison Rhénanie Palatinat). Une classe de 6^{ème} viendra également à l'école pour initiation, en retour, la classe de CM1/CM2 se rendra au collège dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}.

Arts plastiques :

- La Grande Lessive a été exposée le jeudi 10 octobre dans la cour de l'école. Le thème était « paysage de bord de Terre ».

Liaison CM2/6^{ème} : Les CM2 participeront au concert de la chorale du collège en faisant l'ouverture avec une danse type Riverdance. Le spectacle aura lieu jeudi 19 décembre à Jean Bouhey. C'est une enseignante de SVT du collège qui est venu apprendre les chorégraphies à l'école.

Photo de classe : vendredi 4 octobre au matin. Le photographe est le collaborateur de Monsieur Hardel. Les parents d'élèves sont satisfaits des nouvelles propositions des photos, néanmoins, ils auraient souhaité que les photos de fratries soient proposées à l'ensemble des classes. L'école note bien évidemment cette demande et assure que l'an prochain, les photos proposées, y compris celles des fratries, concerneront l'ensemble des classes.

7. équipement, travaux, investissement

Investissement par la municipalité :

L'école a bénéficié lors de l'année 2019, de l'investissement dans une sono portable avec micro à hauteur de 199€, ainsi que d'une bouilloire à hauteur de 19,99€.

La municipalité a demandé aux écoles leur souhait en matière d'investissement pour l'année 2020. L'équipe enseignante a transmis ses souhaits qui concernent :

- du matériel de sport (balle, haies, outils de marquage au sol, caisse de rangement) pour 588,79€
- des supports en musique (percussions, caisse de rangements) pour 411,23€

Budget fonctionnement :

- L'école a bénéficié d'un budget municipal de 4080€.

Sur la base des 117 élèves inscrits lors de la rentrée :

- Le budget par élève s'élève à 31,31€ (hors commande papier), comprenant aussi le matériel pour le fonctionnement de la classe (craie, peinture, support peinture, feuille à plastifier...)
- 0,79€/élève ont été utilisés pour la commande de direction
- 416,36€ a été utilisé pour la commande de papier
- les élèves ont reçu en début d'année toutes les fournitures de la trousse, cahier, manuel... Il est à noter que malgré tout le matériel distribué en début d'année, certains élèves en manquent déjà (perte, casse). Il sera demandé aux familles de remplacer le matériel distribué et cassé.
- la classe Ulis bénéficie d'un budget supplémentaire de fonctionnement de 300€
- la pharmacie a été renouvelée grâce au budget de 95€

8. bilan financier de la coopérative scolaire

arrêté des comptes au 1^{er} septembre 2019 : + 5021,08€			
entrée		sortie	
+ dons des familles	+ 410€	adhésion OCCE, assurance OCCE	- 295,70€
		régie d'avance (150€ par classe)	- 900€
sous total	+ 410€	sous total	- 1195,70€
arrêté des comptes au 05/11/19 : + 4235,38€			

Avant de clore la réunion, les représentants des parents d'élèves interrogent l'école sur la suite donnée au projet de vente de tee-shirt au logo de l'école. L'école n'a pas avancé sur le sujet ; les parents d'élèves proposent leur aide pour concrétiser le projet.

La séance est levée à 19h.

La présidente Mme Antemi, directrice de l'école	La secrétaire Mme Jorand, représentante des parents d'élèves
--	---